

# APPEL A PROJET

## SESAME 2024

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) est à destination des jeunes ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation.

L'instruction du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021 (publication au BO ENJS du 18 mars 2021) précise les contours de la mise en œuvre. **Les publics éligibles devraient être identiques en 2024 par rapport à 2023** (en attente de diffusion de la note d'actualisation 2024 définissant les modalités définitives du déploiement 2024)

### PRIORITÉS D'ACTION ET PUBLICS ÉLIGIBLES

SÉSAME est destiné aux jeunes de 16 à 30 ans non révolus et a pour priorités de :

- Cibler les jeunes les plus en difficultés
- Favoriser une approche globale, une synergie avec les autres contributeurs
- Favoriser la sortie positive et l'insertion professionnelle des bénéficiaires

#### **UN DISPOSITIF au service des parcours professionnels :**

Le dispositif SESAME est un outil de construction de parcours professionnel, un dispositif d'accompagnement dans un parcours conduisant à une qualification donnant accès au métier d'éducateur sportif ou d'animateur. Il permet d'offrir à chacun des jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent). Ce dispositif peut, le cas échéant, se traduire par la mobilisation de soutiens financiers.

### AXES DE DÉPLOIEMENTS

#### 1/ La construction d'étapes préalables et complémentaires, type préformation :

Dans certains cas, le passage par une ou plusieurs étape(s) préalable(s) à l'entrée en formation qualifiante peut être nécessaire afin d'éviter les situations d'échec, de travailler sur la clarification du projet professionnel et l'acquisition des prérequis pour entrer en formation qualifiante.

#### 2/ Le soutien financier à la formation professionnelle ( CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, CC) :

Une aide individuelle sur les coûts pédagogiques peut-être envisagée par jeune. Elle inclut des frais annexes (transport, hébergement, restauration) sur les formations amenant aux diplômes du sport.

Ces aides individuelles peuvent intervenir en complément d'autres financements de droit commun mobilisés en amont.

## ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET

Le projet devra être déposé via le **formulaire CERFA (12156\*06)** accompagné du budget prévisionnel, d'un RIB et du PV de la dernière assemblée générale.

En annexe, les éléments liés à la formation doivent être précisés :

- Présentation du porteur de projet (caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...)
- Présentation du (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet (identité du correspondant SESAME)
- Perspectives et besoins d'emploi sur le territoire (ex : besoins d'emploi actuels ou à venir dans une filière sportive)
- Actions de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel/ruban pédagogique)
- Volume de bénéficiaires et volume horaire théorique de la préformation
- Sélection et positionnement des bénéficiaires
- Les modalités d'accompagnement collectif et individuel
- Les intervenants ou structures mobilisé(e)s, les structures potentielles d'accueil et leurs tuteurs (repérage, remobilisation, immersion professionnelle, sécurisation des parcours, mise à l'emploi...);
- Les pré-qualifications (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA, diplôme professionnel...)
- Les relations avec les partenaires (ex : mission locale, France Travail, association, collectivités, délégués du Préfet, entreprises...)
- Un calendrier prévisionnel / Un ruban pédagogique

Pour les bénéficiaires du dispositif dans les années antérieures, le bilan de l'action doit être déposé via le CERFA 15059\*02

## Dépôt des dossiers

**Les demandes de financements devront être déposées pour le vendredi 31 mai 2024 à**

[nicolas.calmettes@guyane.gouv.fr](mailto:nicolas.calmettes@guyane.gouv.fr)

[pole-sport-dcjs@guyane.gouv.fr](mailto:pole-sport-dcjs@guyane.gouv.fr)